

Département du Nord

Arrondissement de Lille

Canton de Croix

**DECISION N°2024-97**

MAIRIE DE



WASQUEHAL

Le Maire de la ville de Wasquehal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Wasquehal n°2020-04 du 5 juillet 2020 et notamment l'alinéa 4 qui dispose que le Maire est chargé pour la durée de son mandat : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu des articles R.2113-11-2°, L. 2123-1-, R. 2123-1-1, R.2112-6-1°, R.2112-6-2°, R.2162-4-1°, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique,

Vu l'analyse des offres,

**DECIDE**

**Article 1 - Un marché de fournitures portant sur la fourniture et la livraison de vêtements de travail et EPI pour la ville de Wasquehal - LOT 1 Vêtements de travail et EPI pour les agents du centre technique municipal, des espaces verts et des éducateurs sportifs** sera signé par mes soins avec la société TRENOIS DECAMPS - 5 rue du Centre - ZI de la Pilaterie - BP 102 59443 Wasquehal Cedex

**Article 2** - Le montant total des prestations du marché est compris avec un maximum annuel comme suit :

→ **Montant maximum annuel : 25 000 € hors taxe**

**Article 3** - Le marché est conclu pour une période ferme d'une année à compter du 31 décembre 2024 puis reconductible tacitement trois fois sans que sa durée globale n'excède quatre années.

**Article 4** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Wasquehal est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet.

**Article 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet [telerecours.fr](http://telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication.

Certifié exécutoire à la présente décision,  
Par transmission en Préfecture, 27/11/24  
Et son affichage en Mairie, le 27/11/24  
Fait à Wasquehal, le 27/11/24

Stéphanie de Croix  
Maire de Wasquehal